



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 avril 2023  
Français  
Original : anglais

## Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance  
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions  
spécialisées et les organismes internationaux associés  
à l'Organisation des Nations Unies**

## **Informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

### **Rapport du Président du Conseil**

## **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies . . . . .	2
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique . . . . .	7
C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	7
D. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme . . . . .	8
E. Forum des îles du Pacifique . . . . .	10
F. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	15
G. Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	16
H. Programme des Nations Unies pour l'environnement . . . . .	19
I. Union postale universelle . . . . .	20
J. Organisation mondiale de la Santé . . . . .	20



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 2022/21, le Conseil économique et social a prié sa présidence de rester en relation étroite avec la présidence du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'agissant de ces questions et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 77/131 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21 de la même résolution, l'Assemblée a félicité le Conseil de ses délibérations sur la question de l'aide aux territoires non autonomes, et l'a prié de continuer d'intensifier sa coopération avec le Comité spécial en vue de mettre au point des mesures appropriées pour mieux coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies visant à appliquer les résolutions de l'Assemblée sur la question. Au paragraphe 12 de sa résolution 77/130, l'Assemblée a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à continuer d'apporter une assistance aux territoires non autonomes touchés par les ouragans, phénomènes naturels et autres phénomènes météorologiques extrêmes et à élaborer des programmes adaptés visant à appuyer les mesures de secours ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas)<sup>1</sup>, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

## II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de 19 organismes des Nations Unies et de deux organisations internationales. L'Association des États de la Caraïbe, la Banque mondiale, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce, le Programme alimentaire mondial et l'Union internationale des télécommunications ont indiqué ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Selon les

---

<sup>1</sup> La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

renseignements communiqués et compilés, au cours de la période considérée, les 10 organismes indiqués ont continué d'apporter un appui aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

## A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[9 février 2023]

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué d'apporter son soutien aux territoires non autonomes des Caraïbes en 2022. La priorité a été donnée aux besoins liés à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la plateforme pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), y compris les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Les problèmes de développement que connaissent les territoires non autonomes des Caraïbes sont pour beaucoup les mêmes que ceux rencontrés dans toute la sous-région, à savoir une vulnérabilité économique, sociale et environnementale particulière aux chocs extérieurs, de hauts niveaux d'endettement, une marge de manœuvre budgétaire limitée et une forte exposition aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Suivant les orientations de la stratégie *El Caribe primero* (« Les Caraïbes d'abord »), entre autres, la CEPALC concentre donc ses efforts sur le soutien intégré et la participation de ses 30 membres des Caraïbes, y compris les sept territoires non autonomes de la sous-région<sup>2</sup>.

Dans un contexte où les gouvernements étaient soumis à une forte pression pour réduire les dépenses publiques, la stratégie *El Caribe primero* s'est imposée comme un moyen de traiter les questions économiques, sociales et environnementales ainsi que d'encourager la planification afin de soutenir le développement durable, et de promouvoir la défense des intérêts des Caraïbes. La CEPALC a officiellement lancé cette stratégie lors de sa trente-septième session, tenue à La Havane en mai 2018, dans l'objectif de donner une place prépondérante à la sous-région dans les travaux de la commission régionale, de manière à mieux répondre aux besoins particuliers des pays des Caraïbes et à remédier à leurs vulnérabilités. Cette stratégie est aussi un moyen de faire en sorte que les problèmes des Caraïbes bénéficient de l'attention la plus large possible et que les besoins de la sous-région soient satisfaits dans le cadre d'une approche intégrée. Cette approche stratégique vise également à permettre aux pays des Caraïbes de parler d'une seule voix lors des forums régionaux et mondiaux, afin de pouvoir tous progresser au même rythme dans la réalisation de leurs objectifs de développement durable et de renforcer leurs positions communes. Il s'agit ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance de la sous-région des Caraïbes à l'ensemble de la région Amérique latine et Caraïbes, afin de promouvoir l'intégration, la coopération et la solidarité régionales. Quatre ans plus tard, la CEPALC a réaffirmé son engagement à soutenir les pays des Caraïbes et les membres associés, notamment lors de sa trente-neuvième session, au cours de laquelle elle a rappelé les difficultés et circonstances particulières de la sous-région en matière d'économie, de finances et de vulnérabilité climatique, de même que la nécessité de résoudre ces problèmes.

L'adoption en 2022 par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la résolution 111 (XXIX), qui porte sur le soutien apporté aux membres associés de la CEPALC, donne un nouvel élan aux travaux que mène cette dernière avec ces territoires.

<sup>2</sup> Territoires non autonomes des Caraïbes : Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques et Montserrat.

## 1. Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable

Dans le cadre du soutien qu'elle a apporté aux territoires en 2022, la CEPALC s'est principalement attachée à faire en sorte que les territoires qui sont membres associés soient pris en compte dans les recherches liées au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. L'édition 2022 de la publication *The Caribbean Outlook*, intitulée *Recovery and Resilience: Repositioning the Caribbean post COVID-19*<sup>3</sup>, a été consacrée à la reprise économique et au repositionnement dans l'ensemble des Caraïbes, y compris dans la plupart des territoires non autonomes. Dans une autre publication, qui portait sur les mécanismes institutionnels de planification du développement durable dans les Caraïbes, il était question de la situation des Îles Vierges britanniques<sup>4</sup>. Une récente étude sur l'inclusion numérique dans les Caraïbes a montré la place qu'occupait cette inclusion dans les plans de développement nationaux et les cadres de transformation numérique de 11 pays et territoires des Caraïbes, dont Anguilla et les Îles Vierges britanniques<sup>5</sup>. La situation des Îles Turques et Caïques a fait l'objet d'une analyse dans une autre étude récente qui avait pour thème la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, et dans laquelle la transition énergétique dans les Caraïbes était examinée<sup>6</sup>.

## 2. Faciliter la participation aux conférences et aux plateformes régionales et mondiales

Tous les efforts sont faits pour soutenir la participation des territoires non autonomes de la région des Caraïbes aux plateformes régionales et mondiales, afin qu'ils puissent y faire entendre leur voix. Au niveau régional, les territoires non autonomes et les autres membres associés de la CEPALC sont invités à participer aux 11 organes intergouvernementaux dont la Commission assure le secrétariat. Ces organes constituent des instances multipartites de concertation sur les politiques en ce qu'elles permettent d'examiner diverses questions de politique publique propres à la région, facilitent la coopération entre les pays et territoires et promeuvent des positions régionales tout en tenant compte des particularités sous-régionales dans leurs mandats.

Les territoires des Caraïbes ont continué à participer activement aux réunions relatives au développement durable dans la région. Ils font toujours face à des problèmes de développement comparables à ceux rencontrés par l'ensemble des membres de la sous-région mais sont en plus exposés aux difficultés propres aux petits États insulaires en développement, à savoir d'importantes vulnérabilités économiques, sociales et environnementales ainsi que de faibles niveaux de résilience. Ces territoires font également face à une dette publique croissante et à des difficultés budgétaires coûteuses, qui engendrent des taux d'intérêt élevés et font reculer l'investissement local. En outre, leurs faibles capacités techniques et institutionnelles ont limité l'action menée pour mettre en place une gouvernance plus efficace et nuire à leur capacité à fournir de nombreux services sociaux en réponse aux besoins croissants de leurs populations vulnérables. Par exemple, six des sept territoires ont pris part à la cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine

<sup>3</sup> Voir [www.cepal.org/en/publications/48379-caribbean-outlook-summary-recovery-and-resilience-repositioning-caribbean-post](http://www.cepal.org/en/publications/48379-caribbean-outlook-summary-recovery-and-resilience-repositioning-caribbean-post).

<sup>4</sup> Voir [www.cepal.org/en/publications/47772-review-status-institutional-mechanisms-sustainable-development-planning-caribbean](http://www.cepal.org/en/publications/47772-review-status-institutional-mechanisms-sustainable-development-planning-caribbean).

<sup>5</sup> Voir [www.cepal.org/en/publications/48652-digital-inclusion-caribbean-digital-transformation-frameworks-and-initiatives](http://www.cepal.org/en/publications/48652-digital-inclusion-caribbean-digital-transformation-frameworks-and-initiatives).

<sup>6</sup> Voir [www.cepal.org/en/publications/48634-science-technology-and-innovation-sustainable-development-lessons-caribbeans](http://www.cepal.org/en/publications/48634-science-technology-and-innovation-sustainable-development-lessons-caribbeans).

et des Caraïbes sur le développement durable, qui s'est tenue en mars 2022. Dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental aux quatrième et cinquième réunions de ce Forum, la participation et les contributions des membres associés de la CEPALC aux travaux de cette instance ont été saluées, et leurs contraintes politiques et économiques particulières, ainsi que leurs vulnérabilités dans leurs efforts pour parvenir à un développement durable, ont été reconnues pour la première fois.

Il est important de souligner la participation des territoires des Caraïbes, en particulier de Montserrat, à la quatrième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue en juin 2022. Lors de cette Conférence, le secrétariat a présenté un document qui portait sur les effets sociodémographiques de la pandémie de COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, les pays membres ont adopté une résolution dans laquelle il était réaffirmé que le Consensus de Montevideo sur la population et le développement constituait la base d'une feuille de route globale pour l'action nationale et régionale en matière de population et de développement.

Lors de la vingt-neuvième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, qui s'est tenue en octobre 2022 à Paramaribo, Montserrat a accédé à la vice-présidence du Comité, responsabilité qu'elle a assumé pendant deux ans. Par ailleurs, dans sa résolution 111 (XXIX), tout en notant les efforts déployés par la Commission pour mieux prendre en compte les membres associés des Caraïbes dans ses études et la nécessité, en particulier, d'inclure des données sur ceux-ci dans les rapports sur la riposte et le relèvement face à la maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a demandé à la CEPALC d'étendre, dans la mesure du possible, sa collecte de données aux secteurs clés des pays membres associés, de manière à permettre l'élaboration de programmes d'assistance qui accélèrent les progrès dans leurs secteurs économiques et sociaux. Il a également demandé à la Commission d'aider les membres associés à procéder au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa, notamment en ce qui concerne le déploiement des ressources.

Lors de la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a eu lieu à Buenos Aires en novembre 2022, le Secrétaire exécutif de la CEPALC a présenté un document sur l'avènement d'une société des soins et des perspectives de relèvement durable, dans le respect de l'égalité des genres, qu'elle peut créer. Les pays membres, et notamment Anguilla, ont adopté le texte intitulé « Buenos Aires Commitment », dans lequel ils ont reconnu que la notion de soins recouvrait le droit de prodiguer et de recevoir des soins ainsi que de s'occuper de soi-même sur la base des principes d'égalité, d'universalité et de coresponsabilité sociale et de genre, et qu'il s'agissait donc d'une responsabilité devant être partagée par les personnes de tous les secteurs de la société, les familles, les communautés, les entreprises et l'État.

La cinquième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenue en décembre 2022 à Santiago, dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'objectif principal était d'examiner les progrès accomplis eu égard aux engagements pris par les pays membres de la CEPALC dans la Charte de San José des droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Lors de cette conférence, les pays de la région, notamment Anguilla et les Îles Vierges britanniques, ont présenté les avancées qu'ils avaient enregistrées dans leurs politiques publiques adressées aux personnes âgées, et défini les principales actions à mener dans les cinq prochaines années pour mieux protéger les droits de cette catégorie de personnes. Le secrétariat

a préparé un document qui portait sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment sur l'inclusion des personnes âgées et sur leurs droits, et les pays membres ont adopté la Déclaration de Santiago, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à promouvoir, protéger et respecter les droits humains, la dignité et les libertés fondamentales de toutes les personnes âgées, sans discrimination ni violence d'aucune sorte, et également réaffirmé que les États avaient pour responsabilité de mettre en œuvre les mesures et activités nécessaires pour veiller à un vieillissement en bonne santé, dans la dignité et dans le respect des droits.

Plusieurs territoires des Caraïbes ont participé activement à la création de l'Observatoire parlementaire sur les changements climatiques et la transition juste<sup>7</sup>, et des parlementaires des Îles Vierges britanniques, de Montserrat et des Îles Turques et Caïques ont pris part en septembre 2022 à la réunion parlementaire et à un atelier de cet observatoire. Des représentantes et représentants des mêmes territoires ont assisté à la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et participé à une manifestation parallèle en rapport avec l'Observatoire, au cours de laquelle a été signée une déclaration commune sur le financement de l'action climatique.

### **3. Soutien aux activités de recherche et à l'analyse des données**

La CEPALC s'est attachée à renforcer les capacités nationales de Montserrat en matière de diffusion des statistiques officielles. Dans le cadre d'une série de séances virtuelles tenues de 2020 à 2022, elle a apporté un appui technique au Département des statistiques du Gouvernement montserratien pour lui permettre d'ouvrir un accès public aux microdonnées de son dénombrement intercensitaire de la population et de son enquête sur la population active, menés en 2018, au moyen d'une application en ligne mise au point à l'aide du logiciel REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer »). Publiées en 2022, ces données permettront aux super-utilisateurs et super-utilisatrices des données statistiques de Montserrat, y compris les responsables des politiques et les universitaires, d'accéder aux données de l'enquête, de les traiter et de les analyser sans que cela compromette la confidentialité de ces données, ce contribuera à une prise de décisions fondée sur des données probantes en matière de développement durable.

### **4. Conclusion**

La CEPALC attache la plus haute importance au développement durable des territoires non autonomes des Caraïbes. Son action en direction de ces territoires et des autres membres associés est directement régie par sa résolution 574 (XXVII), ainsi que par les résolutions 85 (XXV) et 111 (XXIX) du Comité de développement et de coopération des Caraïbes. La CEPALC continue d'œuvrer à soutenir activement les aspirations au développement durable des territoires non autonomes des Caraïbes en mettant en œuvre diverses interventions.

Malgré son dévouement et en dépit des appels à octroyer aux territoires non autonomes le plein soutien du système des Nations Unies, la CEPALC continue d'avoir du mal à trouver des ressources adéquates pour ses interventions. Cela tient principalement aux procédures budgétaires qui limitent l'utilisation des ressources du budget ordinaire aux fins du soutien aux activités de développement des membres associés et des territoires. Tout devrait donc être mis en œuvre pour soutenir davantage les activités liées au développement menées par les territoires, comme cela est souligné dans la résolution 111 (XXIX) du Comité de développement et de coopération des Caraïbes.

<sup>7</sup> Voir [www.cepal.org/en/opcc](http://www.cepal.org/en/opcc).

## B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

[12 février 2023]

La Commission ne mène pas d'activités dans les trois territoires non autonomes du Pacifique suivants : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Samoa américaines. La Polynésie française a participé en ligne au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable 2022. En tant que membres associés, ces territoires sont invités à participer aux réunions et aux ateliers de la CESAP, et des efforts seront déployés pour accroître la participation dans les domaines qui les concernent.

## C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[27 février 2023]

### Tokélaou

#### a) Problèmes environnementaux auxquels se heurtent les territoires non autonomes

L'altitude des atolls des Tokélaou est comprise entre 3 et 5 m, ce qui rend le territoire très vulnérable à l'érosion du littoral et aux effets des changements climatiques, notamment à la submersion, du fait de l'élévation du niveau de la mer. Les trois atolls étant situés dans la ceinture des cyclones tropicaux du Pacifique, le territoire est également exposé aux catastrophes liées au climat. En plus de l'élévation du niveau de la mer, la dégradation continue de l'environnement, notamment du fait de la présence d'espèces envahissantes, de l'acidification de l'océan et de l'augmentation de la température de l'eau, engendre des risques majeurs pour le territoire. L'accumulation de déchets solides est toujours un problème et les changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur les moyens de subsistance et sur la sécurité alimentaire et hydrique au niveau local.

L'appauvrissement continu de la biodiversité constitue un risque majeur pour l'environnement naturel, les modes de vie traditionnels et la culture des Tokélaou. La biodiversité terrestre est soumise à de nombreuses menaces et connaît un déclin depuis quelques années. Les ressources marines s'amenuisent également du fait de la surpêche, ce qui menace les revenus tirés des licences de pêche. Compte tenu de son statut, le territoire n'a pas accès aux sources de financement mondial de l'action climatique dont disposent les pays.

#### b) Effets des catastrophes naturelles, telles que les ouragans et les éruptions volcaniques, et d'autres problèmes environnementaux, tels que l'érosion des plages et des côtes et la sécheresse

Dans le document « Living with change: an integrated national strategy for enhancing the resilience of Tokelau to climate change and related hazards, 2017-2030 » (Vivre avec le changement : stratégie nationale intégrée visant à renforcer la résilience des Tokélaou face aux changements climatiques et aux risques y afférents, 2017-2030), il est considéré que les risques les plus graves sont les cyclones tropicaux, les systèmes météorologiques violents (entraînant de fortes pluies et des inondations), les sécheresses, les inondations associées aux ondes de tempête et aux grandes marées, l'élévation du niveau de la mer, les trombes marines, les épidémies, les feux de brousse, les glissements de terrain et les tsunamis. Le risque que surviennent des catastrophes composites et consécutives, les îles étant soumises à plusieurs aléas à la fois, est exacerbé par l'isolement géographique des Tokélaou et les moyens limités dont elles disposent pour maîtriser les risques de catastrophes. Des études récentes ont montré que le principal risque d'inondation par tsunami viendrait

d'un grand tremblement de terre survenant dans la fosse des Kouriles. D'après les modélisations, les vagues engendrées dépasseraient 1 m et pourraient frapper la côte par trains successifs pendant 20 heures.

**c) Ressources marines et autres ressources naturelles**

Des travaux récents fondés sur des données de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique ont indiqué que pendant la période 2015-2018, les Tokélaou auraient payé en moyenne 13,4 millions de dollars par an en droits d'accès annuels aux ressources en thon, ce qui représente 84,2 % des recettes du gouvernement.

**d) Informations relatives à la COVID-19 en rapport avec les conséquences de la pandémie sur les territoires et l'aide apportée pour remédier aux difficultés engendrées**

La forte dépendance des Tokélaou aux importations les rend vulnérables aux chocs extérieurs en temps de crise. D'après l'étude d'impact socioéconomique réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement tokélaouan en novembre 2020, le prix des denrées alimentaires importées a considérablement augmenté de fait de la COVID-19, en particulier à Nukunonu, où près des trois quarts des ménages ont fait état d'une hausse de ce prix. De même, à Atafu et Fakaofu, 45 % à 46 % des personnes interrogées ont rapporté que le prix des denrées alimentaires importées avait augmenté pendant la période de confinement, ce qui montre la vulnérabilité des Tokélaou aux fortes variations des prix, ces variations pouvant elles-mêmes entraîner d'autres crises. Toutefois, comme le modèle économique des Tokélaou ne repose pas sur le tourisme, contrairement à celui de plusieurs pays du Pacifique, il n'a pas été autant affecté par le déclin économique de ce secteur dans la région.

## **D. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

[2 février 2023]

Les présentes informations concernent les territoires non autonomes administrés par les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Jusqu'en juillet 2022, un Conseiller pour les droits humains du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) travaillait au sein du Bureau du Coordonnateur résident, dans le bureau multipays pour la Jamaïque<sup>8</sup>. En outre, en août 2022, le HCDH a détaché une Conseillère pour les droits humains auprès du Bureau du Coordonnateur résident, dans le bureau multipays pour la Barbade et les Caraïbes orientales. Bien que le HCDH n'ait pas mis en œuvre d'activités particulières dans les territoires non autonomes des Caraïbes au cours de la période considérée, il a contribué à l'intégration des questions relatives aux droits humains, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, dans le Plan-cadre plurinationnel de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones (2022-2026)<sup>9</sup>.

En outre, le HCDH assure le secrétariat des organes conventionnels des Nations Unies, qui sont des comités composés d'experts indépendants en droits humains chargés de superviser la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits humains par les États parties, et de formuler des observations finales proposant

<sup>8</sup> Voir <https://jamaica.un.org/en/about/about-the-un>.

<sup>9</sup> Voir <https://unsdg.un.org/resources/multicountry-sustainable-development-framework-english-and-dutch-speaking-caribbean-2022>.

aux États parties des recommandations destinées à les aider à améliorer leur conformité à ces traités, y compris en ce qui concerne certains des territoires non autonomes. Dans le passé, plusieurs organes conventionnels des Nations Unies se sont penchés sur des questions relatives aux territoires non autonomes sous administration du Royaume-Uni.

Le HCDH apporte aussi son soutien dans le cadre de deux autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de la personne : l'examen périodique universel et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Ni le quatrième cycle de l'examen périodique universel du Royaume-Uni, tenu en novembre 2022, ni les procédures spéciales n'ont traité des questions relatives aux territoires non autonomes administrés par le Royaume-Uni.

En novembre 2022, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a examiné les rapports périodiques présentés par la France et adopté des observations finales. Il a de nouveau fait part de ses préoccupations concernant la discrimination dont faisaient l'objet les peuples autochtones dans les territoires français d'outre-mer par rapport au reste de la population, en particulier à l'égard des difficultés que les enfants avaient à accéder à l'éducation en Nouvelle-Calédonie, et recommandé d'intensifier les efforts visant à garantir l'égalité de traitement, compte tenu des besoins de chaque territoire ainsi que de la diversité culturelle et linguistique.

En outre, le Comité a pris note avec préoccupation des effets néfastes qu'avaient les activités d'extraction sur l'environnement et sur la santé des peuples autochtones dans les territoires d'outre-mer de la France. Le Comité a recommandé la tenue de consultations avec les populations autochtones concernées et l'adoption de mesures visant à compenser ou atténuer ces conséquences.

Le Comité a rappelé que les droits à la terre des peuples autochtones dans les territoires d'outre-mer n'étaient pas pleinement respectés et recommandé que soient reconnus les droits collectifs de ces peuples, en particulier sur les terres ancestrales de leurs communautés et sur les ressources qu'elles utilisent traditionnellement, et que soient adoptées des mesures visant à atténuer les effets de la crise climatique. Le Comité a également recommandé que soit garantie la consultation des peuples autochtones concernant toutes les mesures législatives et administratives susceptibles d'avoir des conséquences sur leurs droits, le but étant d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé.

Dans ses observations finales sur les septième à neuvième rapports périodiques combinés des États-Unis ([CERD/C/USA/CO/7-9](#)), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale avait demandé aux États-Unis de fournir, dans leur rapport périodique suivant (soumis en 2021), des renseignements détaillés sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dans les territoires non autonomes administrés par les États-Unis.

Au paragraphe 4 de ses observations finales sur les dixième à douzième rapports combinés des États-Unis ([CERD/C/USA/CO/10-12](#)), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a indiqué ce qui suit :

Le Comité reste préoccupé par l'absence de loi mettant expressément en œuvre les dispositions de la Convention dans l'ordre juridique interne et par le fait que la Convention n'a aucune place dans les principales et récentes politiques relatives à l'élimination de la discrimination raciale et dans les plans de promotion de l'égalité qui en découlent. Tout en prenant note de l'applicabilité de la doctrine des effets disproportionnés dans certains domaines de la vie, le Comité constate toujours avec préoccupation qu'elle a une portée et une applicabilité limitées et qu'elle n'est pas pleinement prise en compte du

point de vue du droit, notamment dans la Constitution, et que, par conséquent, la question de la discrimination indirecte n'est souvent pas examinée par les tribunaux. Le Comité exprime de nouveau sa préoccupation concernant la définition de la discrimination raciale utilisée dans la législation fédérale et des États et dans la pratique des tribunaux, qui n'est pas toujours conforme à l'article premier (par. 1) de la Convention. Le Comité prend note des informations fournies dans le rapport périodique de l'État partie sur l'application de la Convention dans les Samoa américaines, à Guam, dans les îles Mariannes du Nord, à Porto Rico, dans les Îles Vierges américaines et dans l'île Wake, mais il regrette le manque d'informations sur la manière dont les personnes résidant dans ces territoires jouissent des droits que leur confère la Convention, sans discrimination et dans des conditions d'égalité avec les personnes qui vivent sur le continent, compte tenu du statut spécial de ces territoires (art. 1<sup>er</sup>).

## **E. Forum des îles du Pacifique**

[6 mars 2023]

### **1. Statut au sein du Forum des îles du Pacifique**

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont membres à part entière du Forum des îles du Pacifique. Les Tokélaou en sont membre associé et les Samoa américaines et Guam ont le statut d'observateur.

### **2. Nouvelle-Calédonie**

Depuis 1990, le Forum des îles du Pacifique soutient les actions menées en faveur de l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie conformément aux Accords de Matignon et de Nouméa, notamment dans le cadre d'un comité ministériel du Forum. À ce jour, le Comité a effectué 10 missions en Nouvelle-Calédonie pour surveiller la mise en œuvre des accords. Il était observateur du référendum organisé en Nouvelle-Calédonie le 12 décembre 2021 et ses observations sont consignées dans son rapport<sup>10</sup>.

Lors de leur cinquante et unième réunion, en 2022, les dirigeantes et dirigeants du Forum ont soulevé la question de l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie dans leur communiqué, se félicitant dans ce document du rapport communiqué à la Nouvelle-Calédonie par le comité ministériel du Forum, à la suite de sa mission d'observation du Référendum de 2021 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, et se sont déclarés favorables à ce que le Forum continue de travailler avec la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des processus qu'il avait établis.

### **3. Participation régionale et internationale**

Bien que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie soient considérées comme des territoires non autonomes relevant du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, elles participent en tant que membres à part entière au Forum des îles du Pacifique, au même titre que les pays indépendants du Pacifique. Il s'agit là d'un privilège inscrit dans les principes du Pacifique bleu pour le dialogue et l'engagement, à savoir :

---

<sup>10</sup> Voir [www.forumsec.org/wp-content/uploads/2022/09/2021-Forum-Ministerial-Committee-to-New-Caledonia-Referendum-Observer-Report.pdf](http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2022/09/2021-Forum-Ministerial-Committee-to-New-Caledonia-Referendum-Observer-Report.pdf).

- a) Un Pacifique bleu unifié : reconnaître tous les membres du Forum et travailler avec eux ;
- b) Priorités régionales : intégrer et faire progresser les priorités régionales du Forum ;
- c) Logique de partenariats : planification, programmation et mise en œuvre conjointes par le Forum des îles du Pacifique et les partenaires du dialogue du Forum ;
- d) Tirer parti des mécanismes existants : s'aligner et chercher à faire fond sur les mécanismes, processus et réunions régionaux et internationaux existants ;
- e) Résultats et effets collectifs : établir des déclarations finales communes et définir un processus clair pour le suivi et la mise en œuvre.

#### 4. COVID-19

Depuis le début de la pandémie, la transmission de la COVID-19 a été relativement faible dans la région Pacifique par rapport au reste du monde. Dès le départ, les dirigeantes et dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont rapidement mis en œuvre la Déclaration de Biketawa, mécanisme régional établi par le Forum en 2000 pour les situations de crise dans la région, et en avril 2020, les ministres des affaires étrangères du Forum ont mis en place un couloir humanitaire, le « Pacific Humanitarian Pathway on COVID-19 ». La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ont joué un rôle fondamental dans la mise en place de ce couloir humanitaire, dont elles ont activement fait usage. Ce couloir a permis, entre autres, l'adoption d'une approche coordonnée face aux problèmes et obstacles engendrés par la pandémie, y compris pour la distribution de fournitures et d'aide médicales. À cette période, il s'agissait du premier cadre régional de ce type au monde. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ont reçu un appui en matière de lutte contre la COVID-19, dont ils ont fait bénéficier d'autres membres du Forum grâce au couloir.

Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a organisé des séances d'information sur le « Pacific Humanitarian Pathway » à l'intention des partenaires du dialogue du Forum, y compris la France et les États-Unis, puissances administrantes. La Nouvelle-Zélande est membre à part entière du Forum.

Assurant la présidence du Conseil des organisations régionales du Pacifique, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a codirigé l'élaboration d'une évaluation des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 dans la région du Pacifique<sup>11</sup>. Ce rapport exhaustif regroupe un large ensemble de données sur divers secteurs communiquées par tous les membres et portent notamment sur les conséquences de la COVID-19, les mesures et les conduites adoptées en matière de santé et de bien-être, la relance et la résilience économiques, l'apprentissage adaptatif et les voies d'accès à l'emploi, les systèmes inclusifs de protection sociale, ainsi que sur des questions liées aux moyens de subsistance durables et aux systèmes alimentaires. En outre, ce rapport contient toute une série de recommandations.

En tant que responsables de la principale organisation politique et économique de la région, les dirigeantes et dirigeants, ministres des affaires étrangères et ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique ont fait des déclarations de haut niveau sur la pandémie de COVID-19. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont participé activement à la préparation de ces déclarations. Bien que les membres associés et les observateurs aient un rôle plus limité que les membres à part entière, ils ont accès aux initiatives du Forum et en sont tenus informés.

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.forumsec.org/wp-content/uploads/2021/12/SEIA-Report.pdf](http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2021/12/SEIA-Report.pdf).

## 5. Questions environnementales

### *Polynésie française et Nouvelle-Calédonie*

La participation des territoires aux négociations et manifestations liées aux changements climatiques est encouragée à chaque occasion. La Polynésie française a présidé le groupe de travail du Partenariat pour la résilience du Pacifique (2019-2022) et a été un membre actif de l'entité dirigeante régionale chargée de la mise en œuvre du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe. Ce Cadre permet d'intégrer les activités menées dans la région pour atténuer et maîtriser les risques climatiques et les risques de catastrophes aux fins du développement de la résilience. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont généralement invitées à se joindre aux délégations des pays membres du Forum des îles du Pacifique pour assister en qualité d'observateur aux négociations de la Conférence des Parties. Elles peuvent également participer aux manifestations parallèles sur les changements climatiques, ce qui leur donne l'occasion d'exposer les réalités des effets de ces changements sur leur environnement et leur population. Par ailleurs, elles sont souvent invitées à contribuer aux discussions sur les changements climatiques, en particulier quand celles-ci portent sur l'élaboration et la promotion des politiques.

### *Tokélaou*

Ayant nommé un porte-parole spécial pour les changements climatiques, les Tokélaou apportent une contribution de plus en plus remarquée aux dialogues régionaux sur les changements climatiques, où elles sont toujours prêtes à partager leurs réalités climatiques avec les autres membres. Grâce à cela, la position des Tokélaou sur les changements climatiques est souvent prise en compte dans les priorités régionales collectives définies en matière d'action climatique.

### *Samoa américaines et Guam*

Bien que la participation aux dialogues et conférences régionaux sur les changements climatiques ne soit pas limitée aux seuls membres du Forum, les Samoa américaines et Guam, du fait de leur situation géographique et de leurs modalités de gouvernance, n'ont pas été très actives dans l'action en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Les problèmes particuliers qu'elles rencontrent en lien avec ces changements sont néanmoins souvent pris en compte lors des dialogues régionaux sur les politiques en matière de lutte contre le phénomène et dans les messages de sensibilisation internationaux portant sur la question.

## 6. Lutte contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et d'autres activités illégales et criminelles

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont parties aux déclarations et arrangements existants du Forum des îles du Pacifique en matière de sécurité. La Déclaration de Boe sur la sécurité régionale de 2018 étend le concept de sécurité aux problèmes de la sécurité transnationale comme le trafic de drogue et le blanchiment d'argent. Au titre des déclarations en matière de sécurité, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie obtiendront un appui dans les domaines de l'élaboration des politiques, du développement des capacités et de l'échange d'informations sur le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles illégales dans la région.

Les dirigeantes et dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont approuvé le Plan d'action de la Déclaration de Boe lorsqu'ils se sont réunis aux Tuvalu en août 2019. Le Plan d'action fournit des mesures précises à mettre en œuvre dans six

domaines d'intervention stratégiques, dont la criminalité transnationale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe<sup>12</sup>. Le secrétariat cherchera à élaborer une stratégie régionale de lutte contre la criminalité transnationale et un mécanisme de coordination des interventions d'aide humanitaire en cas de catastrophe afin de mettre en application les volets correspondants du Plan d'action.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont toutes deux membres de l'organisation Pacific Islands Chiefs of Police. À ce titre, elles ont accès aux débats sur cette organisation et aux conseils qu'elle dispense sur les problèmes de la drogue, du blanchiment d'argent et des autres activités criminelles illicites dans la région.

Le Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique met à disposition des moyens policiers dynamiques en matière d'enquête et de renseignement criminel, l'objectif étant de lutter contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique moyennant une approche régionale et interinstitutionnelle. Il s'agit de l'un des grands projets de l'organisation Pacific Islands Chiefs of Police. Les discussions avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sur leur éventuelle adhésion officielle à ce Réseau se poursuivent.

Les avantages qu'il y a à adhérer au Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique sont notamment les suivants :

- a) Participation à la Conférence sur la criminalité transnationale en tant que membre à part entière ;
- b) Collaboration avec d'autres services de détection et de répression du Pacifique et des forums régionaux en matière d'échange de renseignements servant à détecter et combattre le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles illégales ;
- c) Accès aux initiatives de renforcement des capacités destinées à améliorer les compétences et les capacités des services de renseignement dans le cadre de projets de perfectionnement professionnel adaptés à la région, ainsi que d'échanges.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont membres de la Pacific Immigration Development Community, ce qui leur donne accès aux initiatives de développement des capacités axées sur la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité en lien avec les frontières, comme le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont aussi membres de l'Organisation douanière d'Océanie, dont le programme pour le maintien de l'ordre et la sécurité aux frontières est une tribune d'échanges continus destinés à renforcer la lutte contre les problèmes correspondants qui touchent l'ensemble de la région et à permettre aux membres de tirer parti d'initiatives régionales mutuellement avantageuses et d'y contribuer. Le programme vise les objectifs suivants :

- a) Accroître la sécurité de la chaîne d'approvisionnement internationale de bout en bout en introduisant une approche équilibrée des mesures de sécurité et de facilitation pour préserver les cargaisons qui entrent ou qui quittent un territoire douanier de toutes manipulations ou ingérences criminelles, accorder des facilités aux acteurs commerciaux en règle, améliorer la protection qu'assurent les contrôles aux frontières et resserrer la coopération entre les acteurs douaniers et commerciaux ;
- b) Jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le crime organisé grâce aux informations et compétences que détiennent les douanes sur la circulation des biens et du fret en vue d'effectuer des contrôles douaniers plus rapides et mieux ciblés qui

<sup>12</sup> Voir [www.forumsec.org/wp-content/uploads/2019/10/BOE-document-Action-Plan.pdf](http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2019/10/BOE-document-Action-Plan.pdf).

facilitent le commerce légitime tout en renforçant les exigences de sécurité, ainsi que grâce à l'amélioration de la transparence qui dissuade la chaîne d'approvisionnement international et ses acteurs de tout détournement illicite, criminel et terroriste.

Bien que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ne soient pas membres de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique<sup>13</sup>, la France, en tant que membre du Quadrilateral Defence Coordination Group du Pacifique (Australie, États-Unis, France et Nouvelle-Zélande), participe à des opérations annuelles de suivi, de contrôle et de surveillance menées par l'Agence, telles que l'opération Kurukuru (à l'échelle de toute la région), l'opération Rai Balang (sous-région de la Micronésie) et l'opération Tui Moana (sous-région de la Polynésie), à l'appui des opérations de suivi et de surveillance menées dans la zone économique exclusive des pays membres du Forum.

## 7. Ressources marines et autres ressources naturelles

L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique compte 17 membres, dont ne font partie ni la Polynésie française, ni la Nouvelle-Calédonie. En revanche, les Tokélaou ont adhéré et participent au système de contingentement des jours de pêche des parties à l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des pêches d'intérêt commun. L'Agence aide ses membres à gérer de manière durable les ressources halieutiques océaniques dont ils disposent dans leur zone économique exclusive de 200 milles. Cet appui comprend des activités de suivi, de contrôle et de surveillance destinées à renforcer les capacités nationales, l'application de conditions minimales harmonisées régissant l'accès<sup>14</sup> et la mise en œuvre d'accords de suivi, de contrôle et de surveillance relatifs au partage d'informations destinés à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans le Pacifique.

Le système de contingentement des jours de pêche a considérablement réduit les possibilités d'activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées grâce à un système de gestion de la pêche à la senne coulissante. Portée par les membres, une stratégie de suivi, de contrôle et de surveillance de l'Agence et des parties à l'Accord de Nauru a été élaborée afin d'atténuer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée<sup>15</sup>. En outre, l'augmentation des recettes du système a largement contribué à accroître les recettes de la pêche au thon dans la région. Les flux entrants annuels de l'Accord sont passés d'environ 60 millions de dollars en 2010 à environ 500 millions en 2018<sup>16</sup>.

Malgré l'augmentation des recettes et la mise en œuvre d'outils de suivi, de contrôle et de surveillance, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continue, générant une valeur annuelle estimée à plus de 600 millions de dollars<sup>17</sup>. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région du Pacifique, et les membres de l'Agence, y compris les Tokélaou, prennent les devants pour faire avancer ces travaux.

<sup>13</sup> Agence du Conseil des organisations régionales du Pacifique responsable de la pêche dans le Pacifique, dont le siège se trouve aux Îles Salomon.

<sup>14</sup> Voir [www.ffa.int/mtcs](http://www.ffa.int/mtcs).

<sup>15</sup> Voir [www.ffa.int/system/files/RMCSS\\_%20%202%20August%20web%20version.pdf](http://www.ffa.int/system/files/RMCSS_%20%202%20August%20web%20version.pdf).

<sup>16</sup> Voir [www.pnatuna.com/sites/default/files/Independent%20Review%20of%20the%20PNA%20Purse%20Seine%20VDS%20-%20Final%20Report.pdf](http://www.pnatuna.com/sites/default/files/Independent%20Review%20of%20the%20PNA%20Purse%20Seine%20VDS%20-%20Final%20Report.pdf).

<sup>17</sup> Voir [www.ffa.int/files/FFA%20Quantifying%20IUU%20Report%20-%20Final.pdf](http://www.ffa.int/files/FFA%20Quantifying%20IUU%20Report%20-%20Final.pdf).

## F. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[10 février 2023]

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'occupe de la gestion du projet de Système douanier automatisé dans plusieurs territoires non autonomes. Le système aide les territoires à mettre en place une administration douanière efficace et performante. Ce projet a plusieurs effets :

- Il profite à l'économie territoriale en facilitant la perception des recettes.
- Il aide les gouvernements des territoires à mettre en œuvre les politiques nationales et internationales.
- Il protège les territoires en contribuant à la lutte contre la fraude et le trafic illégal de marchandises interdites ou soumises à des restrictions.
- Il fournit les statistiques sur le commerce extérieur indispensables à la planification économique.
- Il encourage le commerce international.

L'automatisation des procédures douanières a contribué au maintien de l'activité des douanes des territoires et à la préservation du commerce international de marchandises pendant que les mesures de protection contre la pandémie de COVID-19 étaient en vigueur.

La dernière version du système, appelée Système douanier automatisé mondial, sous-tend l'ensemble de la procédure de dédouanement et devrait améliorer l'efficacité des autorités douanières dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et d'autres activités illégales et criminelles, ainsi que contre l'exploitation illégale des ressources marines et autres ressources naturelles, qui reviendraient dès lors aux habitants des territoires.

Ces projets en sont à différents stades de mise en œuvre dans les territoires, comme nous le verrons ci-après.

### 1. Anguilla

Le Système automatisé a été mis à niveau pour la dernière fois en 2020. La même année, les douanes d'Anguilla ont lancé le portail Web du système afin d'améliorer la qualité des procédures douanières et de les moderniser. En 2021, les opérations d'importation et d'exportation ont augmenté respectivement de 26 % et 27 % par rapport à 2020.

### 2. Gibraltar

En coopération avec l'Université de Gibraltar, les équipes du Système automatisé ont organisé des réunions internationales et régionales ainsi que des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des administrations douanières, contribuant ainsi à la diffusion des connaissances sur les normes internationales et les meilleures pratiques, notamment :

- Affaires humanitaires et opérations de secours : des séminaires sur les connaissances douanières et des webinaires sur les groupes de travail Importation and Customs Clearance Together ont été organisés périodiquement avec la participation de l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organismes (par exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Fédération internationale des

Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), ainsi que d'organisations non gouvernementales.

- Protection de l'environnement et des espèces sauvages : organisation d'ateliers sur le contrôle douanier du commerce des espèces inscrites sur la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- Commerce électronique transfrontière avec déclaration en douane postale du Système automatisé et traitement avant l'arrivée de la messagerie exprès du Système automatisé.

### **3. Montserrat**

En 2020, les douanes ont demandé que le Système automatisé soit mis à niveau afin de permettre l'interopérabilité avec l'autorité portuaire, ce qui a permis de rationaliser les procédures de dédouanement, de réduire les opérations sur papier et de limiter les dépenses connexes. Les temps moyens nécessaires à la mainlevée avec l'interface portuaire Unitrack du Système automatisé ont été réduits de 25 % en 2021. La même année, les opérations d'importation et d'exportation ont augmenté respectivement de 6 % et 33 % par rapport à 2020.

### **4. Nouvelle-Calédonie**

En 2021, la Nouvelle-Calédonie a fait migrer son système douanier vers le Système automatisé, ce qui a permis la centralisation des échanges de données 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que l'interconnexion avec les entités publiques et privées. Par ailleurs, de nouveaux processus ont été informatisés. En 2021, les opérations d'importation ont augmenté de 7 % par rapport à 2020.

### **5. Sainte-Hélène**

Le Système automatisé est opérationnel depuis 2015. Il couvre la procédure de soumission du manifeste en ligne, le traitement des déclarations en douane et la sélectivité. En 2021, les opérations d'importation et d'exportation ont augmenté respectivement de 25 % et 27 % par rapport à 2020.

### **6. Îles Turques et Caïques**

En 2021, un module permettant l'inspection des véhicules importés a été intégré au Système automatisé. Le processus d'automatisation permet aux négociants de saisir les informations directement dans le système pour que les agents des douanes puissent ensuite les examiner. En 2021, les opérations d'importation et d'exportation ont augmenté respectivement de 26 % et 33 % par rapport à 2020.

## **G. Programme des Nations Unies pour le développement**

[21 février 2023]

### **1. Amérique latine et Caraïbes**

Dans le cadre des efforts soutenus qu'il déploie à Anguilla, aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat pour aider les territoires à se remettre de la pandémie, le PNUD a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme de relèvement post-COVID-19, et apporté un appui technique et financier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises qui ont été touchées par la pandémie, en mettant l'accent sur les interventions axées sur l'économie bleue.

À Anguilla, le PNUD a appuyé la relance économique des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Huit entreprises ont ainsi bénéficié d'un programme de formation complet déployé par l'Université des Indes occidentales et la Frankfurt School of Finance and Management. Deux entreprises ont reçu une assistance technique, des conseils et 6 500 dollars de subventions pour la mise en œuvre de plans d'amélioration des entreprises.

Dans les Îles Vierges britanniques, le plan d'action en faveur de l'économie bleue, approuvé par le Conseil des ministres en décembre 2022 et élaboré avec l'appui du PNUD, définit une approche intégrée du développement durable fondé sur les océans, et notamment des moyens d'accéder à l'avenir à des investissements et à des financements pour une économie bleue régénératrice. En outre, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises du secteur du tourisme du territoire ont pu tirer parti du projet « Future Tourism » du PNUD, organisé en partenariat avec l'Université des Indes occidentales et la Frankfurt School of Finance and Management, qui comprenait des formations ayant trait aux technologies numériques, à la planification financière et aux marchés. Les entreprises participantes ont aussi bénéficié de subventions et d'un mentorat qui les ont aidées à revoir leurs processus et à intégrer les technologies numériques afin d'accélérer la relève post-COVID-19.

À Montserrat, 21 microentreprises et petites et moyennes entreprises ont bénéficié du Programme d'adaptation des entreprises, 10 d'entre elles ayant reçu 4 000 à 6 000 dollars de subventions pour la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des entreprises.

Aux Bermudes, le PNUD met actuellement en œuvre le programme Building Back Equal through Innovative Financing for Gender Equality and Women's Empowerment, mené conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce projet vise à expérimenter un mode de financement novateur par la mise en place d'Inspire Fund, un fonds destiné au financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.

Actuellement, le PNUD ne mène pas de programmes dans les Îles Caïmanes ni dans les Îles Turques et Caïques.

## 2. Pacifique

Les Tokélaou étaient l'un des très rares endroits au monde à être épargnés par la COVID-19 jusqu'en décembre 2022, quand cinq des premiers cas ont été enregistrés à la frontière de l'atoll le plus septentrional, Atafu, qui était le dernier territoire du Pacifique à enregistrer des cas d'infection par le virus. L'arrivée de la COVID-19 a donné lieu à une fermeture plus stricte de la frontière, le territoire n'ayant pas connu de cas communautaires. Il s'agit de l'un des lieux les plus isolés du globe. Dépourvus de pistes d'atterrissage, entourés d'eaux côtières peu profondes, les atolls ne sont accessibles qu'en canot pneumatique, en canoë ou en radeau, et ne sont desservis que par un seul bateau de transport de marchandises/transbordeur à passagers. N'étant pas une économie touristique, les Tokélaou ont subi moins de perturbations économiques que d'autres îles du Pacifique. Néanmoins, des perturbations liées à la pandémie ont été signalées en ce qui concerne l'accès aux importations, les délais des projets d'infrastructure, la possibilité d'étudier à l'étranger et les voyages pour des raisons de santé ou des raisons familiales.

Comme les Tokélaou sont très dépendantes des importations (34 % du produit intérieur brut en 2016), le confinement mis en place à la fin de 2020 a eu des conséquences particulièrement graves sur l'accès aux biens importés et les tendances inflationnistes. Fin 2020, 50 % ou plus des personnes interrogées dans le cadre de

l'évaluation de l'impact socioéconomique du confinement aux Tokélaou signalait une baisse (voire une diminution drastique) de l'accès aux biens importés, principalement en raison de la hausse des prix. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et la hausse des prix à l'importation des denrées alimentaires et de l'énergie, qui ont touché les pays insulaires du Pacifique voisins dépendants des importations, ont également affecté l'économie des Tokélaou. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,9 % au cours de la période de 12 mois se terminant en décembre 2021, sous l'effet de la hausse des prix des transports qui ont bondi de 22 % au cours du dernier trimestre de 2021, et du prix des aliments et des boissons non alcoolisées, qui a augmenté de 3,2 % au cours du même trimestre<sup>18</sup>. Cependant, malgré l'atténuation des perturbations mondiales causées par le confinement, le confinement permanent que continuent de s'imposer les Tokélaou a toujours de graves conséquences sur les prix des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées, de même que sur ceux des boissons alcoolisées et du tabac, l'inflation annuelle s'étant élevée à 14,6 % en 2022. Pour la catégorie des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées, l'inflation en glissement annuel a été de 29 %, tandis que la catégorie des boissons alcoolisées et du tabac a connu une inflation de 15 %<sup>19</sup>.

Alors que le PNUD poursuit ses projets environnementaux aux Tokélaou, l'un des principaux objectifs serait d'accroître la surface des terres pour permettre le développement. Un projet de polder, comme celui mené aux Tuvalu dans le cadre du projet Fonds vert pour le climat, pourrait ainsi être reproduit afin de gagner de la surface sur la mer à l'intérieur des atolls. Cela permettrait aux Tokélaou d'avoir plus d'espace pour se développer et de lutter contre la submersion des atolls.

Actuellement, l'appui du PNUD aux Tokélaou est centré sur la question du chômage. Grâce à des interventions en matière d'économie circulaire, le PNUD a contribué à augmenter l'emploi et à générer des revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes sans emploi, y compris les personnes handicapées, en développant la chaîne de valeur de la récupération des déchets de verre, un flux de déchets de faible valeur. Cette initiative a permis de fournir des emplois à des jeunes au chômage. Le personnel chargé de la gestion des déchets emploie 10 nouvelles personnes, toutes des femmes, et le PNUD a renforcé son appui au système de protection sociale en 2021-2023. En outre, afin d'accélérer la transformation numérique, pilier essentiel pour mieux faire face à la pandémie de COVID-19 et surmonter l'éloignement géographique des Tokélaou, le PNUD a prolongé les licences Zoom fournies au gouvernement tokélaouan. Par ailleurs, à l'appui de la lutte contre le COVID-19, les centres de quarantaine et d'isolement ont été rénovés et équipés sur chaque atoll au cours de la période 2020-2021.

Le fossé lié aux inégalités de genre aux Tokélaou a été signalé par l'équipe de pays des Nations Unies dans un bilan commun de pays établi en novembre 2021<sup>20</sup>. Après la dernière élection du Fono général, il ne restait que trois femmes (issues des *fafine*, ou groupes de femmes), soit une par atoll, parmi les 20 membres du gouvernement. La représentation féminine n'est donc que de 15 %.

<sup>18</sup> Voir [www.tokelau.org.nz/site/tokelau/2021q4-cpi-tokelau-info-release.pdf](http://www.tokelau.org.nz/site/tokelau/2021q4-cpi-tokelau-info-release.pdf).

<sup>19</sup> Voir [www.tokelau.org.nz/site/tokelau/2022q4-cpi-tokelau-info-release.pdf](http://www.tokelau.org.nz/site/tokelau/2022q4-cpi-tokelau-info-release.pdf).

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/un-in-action/tokelau>.

## H. Programme des Nations Unies pour l'environnement

[2 février 2023]

### 1. Déchets et plastique dans le milieu marin

En novembre 2022, le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) chargé de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (également appelée Convention de Cartagena) a organisé un atelier virtuel préalable au démarrage du projet Prevention of Marine Litter in the Caribbean. Le secrétariat est un agent d'exécution du projet, qui est financé par le Gouvernement allemand. Ce projet consistera à réduire le flux de déchets plastiques (principalement constitué d'emballages) provenant de sources terrestres qui se déverse dans la mer des Caraïbes et ses zones côtières, y compris les Îles Vierges britanniques et les États Membres. Dans les îles Vierges britanniques, l'objectif est d'améliorer la gestion des plastiques en s'appuyant sur les efforts menés au niveau local et en les développant, en mettant l'accent en particulier sur la législation, la responsabilité élargie des producteurs, le suivi, l'évaluation, les activités d'économie circulaire et la sensibilisation aux problèmes qu'engendrent les matières plastiques et à leurs solutions. La mise en œuvre des activités du projet était prévue pour le premier trimestre 2023.

Dans le cadre du projet financé par l'Union européenne sur le renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE élabore un dossier d'information technique qui traite des sources, des quantités, de la présence et des incidences des matières plastiques dans la région des Caraïbes. Ce dossier vise à mieux informer les négociateurs de la région qui participent au comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, conformément à la résolution 5/14 adoptée lors de la reprise de la session de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Devant être achevé au cours du premier semestre de 2023, ce dossier bénéficiera à tous les territoires non autonomes de la région des Caraïbes, notamment à Anguilla, aux Îles Caïmanes, aux Îles Turques et Caïques, aux Îles Vierges américaines, aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat.

### 2. Réseau des aires marines protégées des Caraïbes

Grâce à un financement de la Commission européenne et en partenariat avec l'Union européenne, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et dans le cadre de la troisième phase du programme des accords multilatéraux sur l'environnement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE a élaboré deux rapports dans l'objectif de renforcer et de faciliter la coopération du Réseau régional des aires marines protégées des Caraïbes, dans le cadre du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, ainsi que de créer un réseau fonctionnel de zones marines protégées dans les Caraïbes, y compris les territoires non autonomes. Ces rapports visent à faciliter l'élaboration d'un plan pour la constitution d'un réseau fonctionnel qui renforcera les interconnexions entre les habitats, les espèces et les aboutissements des activités de conservation.

### 3. Prévention et contrôle de la pollution dans la région des Caraïbes

Dans le cadre du projet de Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (CRew+) financé par le Fonds pour l'environnement mondial, une approche

intégrée de la gestion de l'eau et des eaux usées dans la région des Caraïbes s'appuyant sur des solutions innovantes et des mécanismes de financement durables, le secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE a mis au point une plateforme régionale de surveillance de l'environnement. Cette plateforme régionale constitue un cadre pour l'amélioration de la gestion des données et informations relatives à la pollution et à la biodiversité marines dans la région des Caraïbes et pour l'élaboration périodique des rapports du secrétariat sur la pollution et la biodiversité marines, à l'appui de son Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres et de son Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, tout en facilitant l'accès par les parties prenantes aux informations produites dans la région, y compris les territoires non autonomes, aux fins de la prise de décision aux niveaux national et régional. La plateforme sera intégrée au Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, qui est la plateforme de données, d'informations et de connaissances du PNUE.

#### **4. Sensibilisation**

Le secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE a participé, en tant qu'organisateur ou en tant que partenaire, à plusieurs webinaires couvrant de vastes sujets, tels que la gestion des eaux usées dans la région des Caraïbes, les déchets en mer, y compris les plastiques et les microplastiques, l'eutrophisation côtière et autre, et ses liens avec l'invasion de sargasses, ainsi que la gestion écosystémique. Des points focaux d'Anguilla, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges américaines et des Îles Vierges britanniques et de Montserrat ont été invités à prendre part à ces activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

### **I. Union postale universelle**

[17 février 2023]

Pour plusieurs territoires, les dispositions pertinentes des Actes de l'Union postale universelle (UPU) s'appliquent intégralement, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement et la réglementation des services postaux internationaux et le respect des obligations découlant des Actes de l'UPU. Certains territoires peuvent aussi tirer régulièrement profit de la coopération technique et d'autres projets de l'UPU.

Enfin, les territoires d'Anguilla, des Bermudes, de Gibraltar, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques, de Montserrat, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ont actuellement accès à un certain nombre d'outils informatiques et de services connexes fournis par l'UPU, à savoir son outil intégré de gestion du courrier international (Système postal international) et son système de déclaration en douane qui permet aux exploitants désignés et aux autorités douanières d'échanger des informations.

### **J. Organisation mondiale de la Santé**

[15 février 2023]

Des exemples des activités entreprises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat sont présentés ci-après.

**1. Appui opérationnel dans le contexte de la COVID-19**

a) 3,2 tonnes (39 m<sup>3</sup>) de matériel, représentant une valeur totale de 229 761,31 dollars, ont été expédiées dans les territoires en neuf chargements ;

b) Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont reçu des dispositifs biomédicaux, notamment des concentrateurs d'oxygène avec leurs accessoires, des kits de cathéters et des oxymètres de pouls et portables ;

c) Les Îles Turques et Caïques ont reçu des kits d'équipements de protection individuelle (masques chirurgicaux, blouses chirurgicales, gants, respirateurs et écrans faciaux) et des kits de tests d'ajustement des respirateurs ;

d) Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont reçu 19 825 kits de tests antigéniques de diagnostic rapide et 15 375 autres kits de tests ;

**2. Appui aux laboratoires dans le contexte de la COVID-19**

e) Anguilla : soutien technique et formations sur les tests antigéniques de diagnostic rapide (voir « Appui opérationnel dans le contexte de la COVID-19 ») ;

f) Bermudes : appui continu apporté au nouveau laboratoire moléculaire (les tests étaient auparavant réalisés dans un laboratoire de criminalistique avec le soutien de l'Organisation panaméricaine de la Santé), y compris conseils techniques et réactifs pour la transcription inverse suivie d'une amplification en chaîne par polymérase (RT-PCR) ;

g) Îles Turques et Caïques : appui technique apporté au laboratoire ;

h) Bien que la COVID-19 n'en ait pas été le thème central, Anguilla et Montserrat ont participé à une formation sur les principes fondamentaux de la détection et du diagnostic moléculaires des nouvelles menaces, qui s'est tenue à la Barbade du 6 au 9 décembre 2022.